



CAMPAGNE CONGOLAISE POUR INTERDIRE LES MINES (CCIM)

Campagne **POUR**
INTERNATIONALE **INTER**
DIRE
LES

Campagne **POUR**
CONGOLAISE **INTER**
DIRE
LES

RAPPORT NARRATIF DE LA MATINEE
D'ECHANGE SUR LES ARMES
A SOUS MUNITIONS EN R.D.CONGO
Samedi 10 mai 2008



MAI 2008

TABLE DES MATIERES

0. Introduction	2
0.1. Contexte de la matinée	2
0.2. Enjeu de la matinée	2
0.3. Principales articulations du rapport	3
I. Cérémonie d'ouverture	3
I.1. Allocution du Coordinateur a.i. de la CCIM	3
I.2. Allocution du Chargé des Opérations de l'UNMACC	5
I.3. Allocution du Coordonnateur du Point Focal National de Lutte contre les Mines	6
II. Les conférences	7
II.1. La position de la RDC face au Traité d'Oslo sur les armes à sous munitions	7
II.2. La politique nationale de la RDC dans le cadre de la lutte contre les mines et les armes à sous munitions	9
III. Conclusion	11

IV. Annexes.....13

0. INTRODUCTION

0.1. Contexte

Depuis la tenue de la première conférence internationale traitant des armes à sous munitions à Oslo (Norvège) en février 2007, l'humanité tout entière a pris conscience d'un nouveau fléau mondial : le fléau des armes à sous munitions, qui causent des souffrances inacceptables aux populations civiles. La déclaration finale de cette conférence a souligné la nécessité de l'adoption d'un instrument international largement contraignant, qui interdira la production, l'emploi, le transfert et le stockage des armes à sous munitions. C'était, pour ainsi dire, le début du processus d'Oslo, qui a ouvert la voie à d'autres conférences internationales à Lima, à Vienne et à Wellington au cours desquelles a été négocié le texte du futur Traité.

Cependant, à quelques semaines de la conclusion de ce nouveau Traité à Dublin, les pays producteurs des armes à sous munitions exercent d'énormes pressions sur certains pays européens et africains afin de les dissuader d'adhérer à ce traité ou de les amener à affaiblir certaines de ses dispositions.

Face à cette situation inquiétante, la Campagne Congolaise pour Interdire les Mines, CCIM en sigle, a organisé, grâce au concours de la Cluster Munition Coalition (CMC), et au partenariat du Centre des Nations Unies de Coordination de Lutte Anti-mines en R.D. Congo (UNMACC/RDC), et du Point Focal National de la Lutte Anti-mines (PFNLA), une matinée d'échange sur les armes à sous munitions.

0.2. Enjeu de la matinée

A travers cette importante activité, l'objectif poursuivi était d'amener le gouvernement de la RDC à rester fidèle à l'engagement qu'il avait pris à soutenir le processus d'Oslo et à participer aux efforts devant

aboutir à l'adoption d'un instrument juridique contraignant interdisant l'utilisation des armes à sous munitions à l'échelle mondiale.

En clair, l'enjeu de la matinée était de convaincre le gouvernement de la RDC pour qu'il puisse son seulement prendre une part active à la Conférence Internationale de Dublin où vont se poursuivre les discussions sur le texte du Traité d'Oslo, mais aussi et surtout résister aux pressions des Etats qui combattent ce Traité.

0.3. Principales articulations du rapport

Dans les lignes qui vont suivre, il sera question de rendre compte de différents points saillants qui ont marqué le déroulement de cette matinée d'échange. Notre démarche, qui se veut essentiellement descriptive, va graviter autour de trois axes majeurs :

- Le premier axe synthétisera les discours prononcés lors de la cérémonie d'ouverture de la matinée ;
- Le deuxième axe résumera les conférences faites en rapport avec le problème crucial des armes à sous munitions ;
- Enfin, le troisième et dernier axe donnera une conclusion qui tirera les leçons de cette matinée d'échange et évoquera les difficultés rencontrées.

Quelques coupures de presse et photos seront mises en annexe de ce rapport.

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

Trois principales allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture de la matinée d'échange sur les armes à sous munitions : Celle du Coordinateur a.i. de la Campagne Congolaise pour Interdire les Mines, celle du Chargé des Opérations du Centre des Nations Unies de Coordination de la Lutte Anti-mines en R.D. Congo et celle du Coordinateur du Point Focal National de Lutte contre les Mines.

I.1. Allocution du Coordinateur a.i. de la Campagne Congolaise pour Interdire les Mines

Dans son allocution, M. Francky MIANTUALA, Coordinateur a.i. de la CCIM, a dans un premier temps décrit l'historique de l'apport de la Société Civile Congolaise dans la lutte contre les mines et autres armes en R.D. Congo.

Pour lui, l'acte fondateur de la lutte anti-mines en R.D. Congo c'est l'atelier de travail sur la Convention d'Ottawa et l'action contre les mines en R.D.C., organisé au Grand Hôtel Kinshasa du 02 au 04 mai 2002. Car c'est pendant le déroulement de cet atelier de travail que la R.D.C. a officiellement transmis son instrument d'adhésion à la Convention d'Ottawa au Bureau du Secrétaire Général des Nations Unies.

Dès lors, soucieuse de contribuer à l'idéal d'une RDC sans mines antipersonnel et autres résidus explosifs de guerre, la CCIM a pu mener les actions suivantes :

- La commémoration des 5 ans de la Convention d'Ottawa en décembre 2002, au cours de laquelle fut soulignée la nécessité pour la RDC d'élaborer son rapport initial ;
- L'organisation en décembre 2003, de la première semaine congolaise pour interdire les mines en RDC, au cours de laquelle fut rappelé que la RDC avait jusqu'en 2006 pour détruire tous les stocks des mines présents sur son territoire ;
- L'organisation en décembre 2005, de la deuxième semaine congolaise sur l'interdiction des mines, avec une table ronde sur la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa en RDC, au cours de laquelle fut soulignée la nécessité pour la RDC de se doter d'une législation nationale sur les mines ;
- Enfin, l'organisation en février 2008, de la table ronde sur l'interdiction des mines et armes à sous munitions, dont l'objectif était double ; d'une part vulgariser l'avant-projet de loi portant mise en œuvre de la Convention d'Ottawa en RDC, et d'autre part amener le gouvernement de la RDC à endosser le processus d'Oslo et à soutenir la déclaration de Wellington sur les armes à sous munitions.

Après avoir décrit l'historique de l'apport de la société civile congolaise dans la lutte contre les mines en RDC, le Coordinateur a.i. de la CCIM a situé le cadre dans lequel était inscrite la matinée d'échange sur les armes à sous munitions. A ses dires, cette matinée se situait dans le prolongement de la table ronde sur l'interdiction des mines et des armes à sous munitions. Si lors de cette table ronde la question était posée de savoir si notre pays était affecté par la présence des armes à sous munitions, aujourd'hui cette question perd tout son fondement, car il a été prouvé –image à l'appui – que les armes à sous munitions sont bel et bien présentes sur notre territoire.

Dans ce sens, il a indiqué que les questions qu'il serait pertinent de poser sont celles de savoir si notre pays dispose d'une politique nationale en matière de la lutte contre les mines antipersonnel et les armes à sous munitions et s'il est prêt à adopter le Traité d'Oslo lors de la conférence internationale de Dublin. Le Coordinateur a.i. de la CCIM a clôturé son allocution en souhaitant que ces questions trouvent des réponses satisfaisantes à travers les différentes conférences prévues pour la matinée.

I.2. Allocution du Chargé des Opérations du Centre des Nations Unies de Coordination de la Lutte Anti-mines en RDC (UNMACC/RDC)

L'allocution du Chargé des Opérations de l'UNMACC, M. Antoine NIMBESHA, a eu deux moments forts : tout d'abord le rappel d'un malheureux fait divers pour souligner le danger permanent que représentent les sous munitions pour les populations civiles ; ensuite un plaidoyer en faveur de la conférence de Dublin.

Le fait divers, c'est un triste événement qui a eu lieu un certain 16 avril 2008 dans une province au Nord du Laos en Asie du Sud-Est. Il s'agit de l'histoire d'une femme âgée de 35 ans qui, en essayant d'évacuer les eaux de pluie autour de sa maison, creusait un petit caniveau et provoqua une explosion qui a coûté la vie à un de ses fils âgé de 5 ans et qui a causé multiples blessures à elle-même ainsi qu'à deux autres de ses enfants.

D'après le Chargé des Opérations de l'UNMACC, cette tragédie continue dans de nombreux autres pays dont la majorité est constituée malheureusement de pays africains ; où "les sous munitions non explosées attendent patiemment, à même le sol ou à peine enterrées, les victimes qui les feront fonctionner par un simple coup de pelle lors d'une construction ou de houe durant les travaux agricoles".

C'est donc pour faire face à cette situation alarmante, a-t-il fait observer, que les pays africains se sont réunis à Livingstone en Zambie, où 38 des 39 pays présents ont adopté la déclaration dite de Livingstone, consistant à un engagement sans faille de leur part pour une convention globale d'interdiction des armes à sous munitions.

Pour terminer, M. Antoine NIMBESHA a loué les efforts de la RDC "qui non seulement fait partie des Etats ayant adopté la déclaration de Livingstone, mais a été et reste un acteur actif". Tout en formulant le vœu de voir la RDC rester fidèle à son engagement jusqu'à l'aboutissement du processus d'Oslo, il a affirmé la volonté de l'UNMACC à "fournir l'expertise et les services nécessaires pour la localisation et la destruction de ces engins sur toute l'étendue de la RDC afin de permettre le libre mouvement des populations pour vaquer à leurs activités de subsistance et de développement".

I.3. Allocution du Coordinateur du Point Focal National de Lutte contre les Mines Antipersonnel (PFNLA)

Lue par le Coordinateur Adjoint du PFNLA, cette allocution a commencé par quelques mots de félicitation adressés à la CCIM pour le travail qu'il abat dans le cadre de la lutte anti-mines en République Démocratique du Congo en général et pour l'organisation de cette matinée en particulier.

Ensuite le représentant du Coordinateur du Point Focal National de Lutte Anti-mines a signalé que la matinée d'échange sur les armes à sous munitions s'est déroulée à une période où le Ministre d'Etat en charge de l'Intérieur et de la Décentralisation a institué le Point Focal National de Lutte Anti-mines comme structure embryonnaire de la future Commission Nationale de Lutte Anti-mines, qui attend l'adoption et la

promulgation de la loi sur les mines pour opérationnaliser la vision du gouvernement de la lutte anti-mines.

En outre, il a fait savoir que la RDC ne peut se placer en dehors de la dynamique internationale de la lutte contre les mines antipersonnel. Au stade actuel, a-t-il déclaré, le Point Focal National de Lutte Anti-mines prépare un protocole qu'il compte soumettre à la hiérarchie, ainsi qu'une cartographie sur les zones à risque. Et maintenant que se prépare le Traité d'interdiction des armes à sous munitions à Dublin, la RDC est fière d'y participer. Car, a-t-il précisé, la question des armes à sous munitions en RDC sera traitée dans le cadre de la dynamique globale de la lutte contre les mines antipersonnel et autres armes.

II. LES CONFERENCES

Au regard des objectifs spécifiques poursuivis par les organisateurs, deux principales conférences ont été faites à l'occasion de la matinée d'échange : l'une portant sur la position de la RDC face au Traité d'Oslo, et l'autre portant sur la politique nationale de la RDC en matière de lutte contre les mines et les armes à sous munitions.

II.1. La position de la RDC face au Traité d'Oslo

Cette conférence a été faite par M. François ABERI Moska, conseiller chargé de la police et du maintien de la paix au Ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité, et délégué de la RDC à la Conférence Internationale de Dublin.

Dans sa conférence, le délégué de la RDC à la Conférence Internationale de Dublin a tour à tour rappelé les engagements des Etats en faveur du processus d'Oslo, réaffirmé le soutien du gouvernement de la RDC à ce processus, et confirmé la participation du gouvernement de la RDC à la conférence diplomatique de Dublin du 19 au 31 mai 2008.

En ce qui concerne le contenu du processus d'Oslo, il a rappelé que les Etats parties se sont engagés à :

1. S'accorder en cette année 2008 sur un instrument légalement contraignant et de portée internationale qui :
 - Interdira l'usage, la production, le transfert et le stockage des armes à sous munitions, responsables de dommages corporels inacceptables dans les populations civiles ;
 - Etablira un cadre de coopération et d'assistance permettant de fournir les soins et les traitements rééducatifs nécessaires aux survivants et aux communautés humaines dont il fait partie, d'assurer le nettoyage des zones contaminées, de dispenser l'éducation au risque et d'assurer la destruction des stocks de sous munitions interdites.
2. Envisager des mesures au niveau national pour répondre à ces problèmes ;
3. Continuer à relever les défis humanitaires liés aux sous munitions, dans le cadre de la législation humanitaire internationale et de l'ensemble des discussions pertinentes ;
4. Se rencontrer de nouveau pour poursuivre le travail sur ces questions, notamment à Lima au mois de mai 2007, à Vienne au mois de décembre 2007, à Wellington en février 2008 et à Dublin du 19 au 30 mai 2008 pour son adoption.

A propos du soutien du gouvernement au processus d'Oslo, le Colonel François ABERI a précisé que le gouvernement congolais avait soutenu la déclaration de Livingstone sur les armes à sous munitions à travers laquelle les Etats africains, à l'exception de la République Sud-africaine, ont harmonisé leur position vis-à-vis du Traité d'Oslo sur les armes à sous munitions. Il a en outre indiqué qu'"à Dublin, du 19 au 30 mai 2008, la RDC sera présente aux négociations devant aboutir à l'adoption du Traité International interdisant la production, l'emploi, le stockage et le transfert des armes à sous munitions causant des dommages inacceptables aux populations civiles".

Au sujet de la position proprement dite de la RDC face au Traité d'Oslo, il a souligné qu'étant donné que notre pays n'est pas un pays producteur, ni détenteur, ni utilisateur mais plutôt un Etat-victime,

sa position à Dublin "sera d'exiger une obligation d'assistance financière et technique des pays responsables de la présence de ces bombes sur le sol congolais".

II.2. La politique nationale de la R.D.C. dans le cadre de la lutte contre les mines antipersonnel et les armes à sous munitions

Faite par le Capitaine Roger BOKWANGO, Coordinateur Adjoint du PFNLA, cette conférence était plus une exploration des pistes devant aider à l'élaboration d'une politique nationale dans le cadre de la lutte contre les mines antipersonnel et les armes à sous munitions. Elle a été subdivisée en cinq parties qui sont :

1. Une introduction qui a essayé de situer le cadre conceptuel des termes de l'exposé ;
2. Un aperçu sur la problématique de la lutte anti-mines en RDC ;
3. La contextualisation des normes internationales de la lutte anti-mines (NILAM) pour la mise en place de nos procédures opérationnelles nationales (SOPS) ;
4. Les enjeux sur nos réalités et les instruments juridiques qui sous tendent la lutte anti-mines pour l'élaboration d'un protocole type et des stratégies pour y parvenir ;
5. Une conclusion générale.

Dans son introduction, le Coordinateur Adjoint du PFNLA a noté que la lutte anti-mines concerne "l'ensemble des activités visant à réduire l'impact social, économique et environnemental des mines et des engins non explosés". Elle se déploie sur cinq principales composantes qui sont : l'éducation aux dangers des mines, le déminage humanitaire, l'assistance aux victimes, la destruction des stocks d'engins explosifs et le plaidoyer contre l'emploi des mines antipersonnel et autres armes indésirables.

Concernant l'aperçu sur la problématique de la lutte anti-mines en RDC, il a fait savoir qu'elle passe "par l'adoption de la législation y afférente, la mise en place et l'opérationnalisation de la

structure nationale en la matière, la formation du personnel, l'établissement de la cartographie, la mise en place des SOPS adaptés à nos réalités..."

S'agissant de la contextualisation des NILAM pour les SOPS de la RDC, le Capitaine a indiqué que ces normes sont élaborées pour augmenter la sécurité et l'efficacité de la lutte anti-mines, avec comme principes directeurs : la responsabilité et l'obligation des gouvernements, l'impératif humanitaire, la création des capacités nationales, le maintien de la cohérence avec d'autres normes internationales et le respect des conventions et traités internationaux qui sous tendent la lutte anti-mines.

Aux dires du Capitaine, "la Lutte Anti-mines en RDC s'inscrit dans la dynamique de la situation post-conflit dans laquelle nous nous trouvons. C'est pour cela qu'en application des NILAM nous avons l'actuel MAC qui entre autres a pour mission le renforcement des capacités nationales. Voilà pourquoi nous devons arriver à contextualiser cette lutte pour le faire insérer dans le programme du gouvernement, après une étude d'impact, des enquêtes techniques, des liaisons communautaires..."

Au sujet de la proposition d'un protocole type, le capitaine a signalé que l'UNMACC dispose d'un protocole pour la création de la capacité nationale, lequel est constitué des objectifs, des enjeux, d'un état de lieu et d'un plan d'action appréciable à plus d'un titre.

Cependant, il a estimé que ces éléments pouvaient être enrichis de façon à obtenir un protocole d'exécution qui pourrait avoir l'articulation suivante :

1^{ère} étape : Renforcement des capacités

1. Opérationnalisation du PNLA en l'impliquant dans la gestion de la LAM conjointement avec l'UNMACC ;
2. Formation des démineurs congolais telle que évoquée ci-dessus ;

3. Activation du processus qui doit aboutir à la promulgation de la loi portant mise en œuvre de la Convention d'Ottawa ;
4. Participation de l'élite nationale aux conférences, colloques et séminaires internationaux dans le cadre des clauses des instruments juridiques déjà adoptés et ceux en cours de l'être.
5. Subvention des opérations ayant trait à l'opérationnalité du PNLA en attendant l'insertion dans le budget prochain de l'Etat.

2^{ème} étape : Mise en place de la structure nationale de la LAM

Elle pourra être constituée :

1. De la Commission Nationale de la LAM, organe chargé de la responsabilité générale de la LAM (politique nationale et stratégie globale) ;
2. Du MACC national pour opérationnaliser et coordonner la LAM comme le prévoit le NILAM ;
3. D'un service gouvernemental de déminage humanitaire pour l'enlèvement et la destruction des mines ENE ainsi que la neutralisation des colis piégés.

Pour terminer, le Capitaine a précisé que "l'élaboration d'une politique nationale de la lutte anti-mines n'est pas du ressort d'un individu". Pour ce faire, a-t-il conclu, "il faudra plutôt que des orientations soient données par l'autorité nationale de la LAM qui fait partie de la structure nationale définitive que nous attendons tous.

III. CONCLUSION

Au terme de ce rapport, nous sommes en droit d'affirmer tout haut que la matinée d'échange sur les armes à sous munitions a été un succès. Car la position du gouvernement congolais face au Traité d'Oslo ne souffre d'aucune ambiguïté : non seulement il va soutenir jusqu'au bout les efforts visant les armes à munitions, mais il va aussi se présenter à Dublin comme Etat-victime et va plaider pour exiger des pays

responsables de la présence des armes à sous munitions sur son territoire une obligation d'assistance financière et technique.

Cet engagement solennel de la RDC à soutenir le Traité d'Oslo montre qu'elle n'est pas prête à céder aux pressions des Etats qui combattent ou qui veulent affaiblir ce Traité.

Par ailleurs, l'institutionnalisation du point Focal National de Lutte Anti-mines et la présentation de quelques pistes nécessaires à l'élaboration d'une politique nationale en matière de lutte contre les mines et les armes à sous munitions montrent à suffisance sa ferme détermination à prendre progressivement l'entière responsabilité de la lutte contre les mines et les armes à sous munitions.

Mais il importe tout de même de rappeler que cette matinée ne s'est pas tenue sans difficulté : la disponibilisation tardive du financement de la CMC a compliqué les préparatifs de cette importante activité, si bien que les organisateurs étaient obligés de la repousser d'une semaine, c'est-à-dire au 10 mai 2008 au lieu de 03 mai comme initialement prévu.

Toutefois, la Campagne Congolaise pour Interdire les Mines souhaite que d'autres activités de ce genre puissent être organisées dans l'avenir pour vulgariser le Traité d'Oslo après son adoption à Dublin afin de permettre aux autorités de notre pays de le signer en connaissance de cause et d'amorcer sereinement le processus de sa mise en œuvre.

ANNEXE :

I. Coupure de presse

L'Observateur n°2877 du mercredi 14 mai 2008

12 N° 2877 du mercredi 14 mai 2008 **L'Observateur** Société

Sur initiative de l'ONG ADDIHAC

Les armes à sous munitions au centre d'une matinée d'échange

La lutte contre les armes à sous munitions semble inscrite ce dernier temps parmi les priorités de l'ONG congolaise, Agence de diffusion du droit international humanitaire en Afrique centrale (ADDIHAC), qui a organisé une matinée d'échange sur ces engins de la mort samedi 10 mai dernier au collège Boboto.

Cette rencontre qui a réuni des acteurs oeuvrant dans le secteur, était née en prévision des prochaines assises de Dublin devant déboucher sur l'adoption de la convention interdisant la fabrication et l'utilisation des armes à sous munitions.

Le RDC prendra bel et bien part à la conférence de Dublin, qui aura lieu dans la capitale d'Irlande du sud, du 19 au 30 mai prochain.

Les participants à cette matinée d'échange ont fait le tour d'horizon de la situation en RDC, pays qui continue de payer les frais de plusieurs conflits armés récurrents sur son sol.

Les armes à sous munitions endeuillent plusieurs familles, tuent et rendent des personnes invalides. A cause de ces engins, des paysans ne peuvent pas accéder à leurs champs, et leurs activités socio-économiques sont arrêtées.

Avant de laisser la place aux intervenants du jour, Francky Mankwa, chargé de formation à l'ADDIHAC, a brossé l'historique et relevé quelques réalisations de cette ONG Roger Bokwango, adjoint au coordonnateur du point focal national sur la lutte contre les mines antipersonnel, a d'entrée de jeu donné la position du gouvernement congolais sur cette problématique. Il a fait savoir que le RDC ne peut pas se placer en dehors de la dynamique internationale de la lutte contre les mines antipersonnel. "Au stade actuel nous proposons un protocole que nous allons soumettre à la hiérarchie, ainsi qu'une cartographie sur les zones à risque", a-t-il déclaré.

C'est, justement, pour mener à bien ce combat que le ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité a mis en place le point focal national. Et, maintenant, que se préparent les traités d'interdiction des armes à sous munitions à Dublin, le RDC est fier d'y participer.

Dans son aperçu sur la problématique de la lutte anti-mines, il a souligné la nécessité du ciblage qui doit se faire autour de la loi qui être adoptée au parlement pour être ensuite promulguée par le président de la République, de la formation des démineurs et d'établissement d'une cartographie nationale des mines et engins non explosés, et un nombre de stratégies sont à l'étude.

En dehors du Centre de lutte anti-mines des Nations Unies (UNMAAC) qui coordonne des opérations de détection et de déminage en RDC, comme il a été dit ci haut, il existe depuis quelques temps un point focal national.

Respect des conventions et traités

Par rapport au contexte national, Roger Bokwango plaide pour le respect des conventions et traités qui sous-tendent la lutte anti-mines. De même, il a indiqué que la lutte anti-mines ne doit pas seulement être menée dans le contexte national, mais doit être inscrite au programme du gouvernement.

Pour ce faire, le RDC doit mettre en place ses propres structures, avec la création d'un centre national de la lutte anti-mines. Dans cette perspective, l'assistance de la communauté internationale, a-t-il indiqué, s'avère nécessaire.

Aben Moska, conseiller au ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité, note pour sa part que le gouvernement congolais ne peut que se féliciter de l'adoption de la convention contre les armes à sous munitions, car les responsables de nombreux décès corporels inadmissibles.

Ce colonel des Forces est catégorique : "le RDC ne dispose et n'a jamais utilisé des bombes à sous munitions. Ainsi, il a fait savoir que à Dublin, nous allons participer comme un état victime, il explique la présence des bombes à sous munitions en RDC par des attaques dont nous étions victimes de la part des pays voisins. A ce titre, notre position à Dublin consistera à exiger l'indemnisation des victimes et l'obligation de déminage des zones affectées soit par la communauté internationale, soit par les pays utilisateurs de ces engins meurtriers.

Selon le colonel Aben Moska l'identification des victimes des bombes à sous munitions en RDC est en cours. Il attend des secours de Dublin un traité largement contraignant.

Le chef des opérations à l'UNMAAC, Antoine Nimbasha qui a également intervenu au cours de cette matinée d'échange, salue la prochaine conférence de Dublin estimant qu'elle vient à point nommé. D'autant plus que la présence sur le sol congolais des armes à sous munitions constitue une menace réelle pour la population. Par conséquent, le gouvernement devrait interdire leur utilisation.

Antoine Nimbasha a félicité les participants à la conférence de Livingstone (Zambie), tenue au mois d'août dernier, qui a abouti sur l'engagement sans faille dans l'interdiction des armes à sous munitions. "Nous ferait savoir que le RDC a pris part à la rédaction de la déclaration de Livingstone", a-t-il affirmé, avant d'ajouter que les interdictions permettra la libre circulation des personnes.

Harmonisation de la position africaine

Mademoiselle Guyaine Kongo, chargée de droit de l'homme et de la culture de paix à l'ADDIHAC, menant la police de débats, a noté que la conférence de Livingstone avait pour but d'harmoniser la position des états sur les armes à sous munitions, en vue de parler le même langage lors de la conférence de Dublin. A cette occasion, il a été demandé aux deux pays africains producteurs de ces armes, la République sud-africaine et l'Egypte de mettre fin à cette activité. Une demande bien reçue par l'Egypte, contrairement à l'Afrique du sud qui est restée indécise.

La chargée des droits de l'homme et de la culture de paix à l'ADDIHAC, a poursuivi que le but de cette matinée d'échange était aussi l'occasion de porter haut le message de l'interdiction des bombes à sous munitions, en récoltant ces signatures pour appuyer nos députés à Dublin.

L'ONG ADDIHAC, qui a organisé de cette matinée d'échange, a été créée en 1999. Elle a comme objectifs : la promotion des règles de droit humanitaire, des droits de l'homme, la contribution à la culture de paix, et la contribution aux efforts pour l'élimination des mines antipersonnel.

Thérèse Kibanda Nkomo

II. Quelques photos



De gauche à droite : M. Antoine Nimbasha, chargé des Opérations de l'UNAMCC ; Mlle Guy-guy Kongolo, modératrice et Déléguée de la CCIM à la Conférence de Livingstone en Zambie ; M. Francky Miantuala, Coordinateur a.i. de la CCIM



De gauche à droite : Colonel François Aberi Moska, conseiller en charge de la police et représentant de la RDC à la conférence de Dublin ; Mlle Guy-guy Kongolo, modératrice et Déléguée de la CCIM à la Conférence de Livingstone en Zambie ; Capitaine Roger Bokwango, Coordinateur adjoint du PFNLAM